

Monsieur Guy ESCUDIE
« Association des Riverains de l'Avenue de Paris »
6 Résidence La Bruyère
51 Avenue de Paris
78000- VERSAILLES

Le 15 janvier 2017

Monsieur Hervé FLEURY
Adjoint, chargé de la Voirie et
Déplacements urbains
Hôtel de Ville
4 avenue de Paris
78000- VERSAILLES

Objet : Objets roulants non identifiés.

Monsieur,

Lors d'un précédent conseil du quartier Montreuil, nous avons abordé le problème des objets roulants non identifiés, qui commencent à poser des problèmes dans certaines rues commerçantes.

En effet, selon la documentation, ci-jointe, ces engins sont rapides, et peuvent constituer un danger pour les piétons:

- Hoverboard : 15 km/h
- Mono roue : 22 km/h
- Gyropode : 18 km/h
- Trottinette électrique : 30 km/h

Tolérés, ils ne doivent pas dépasser les **6 km/h** !!!!

Or, certainement, vous avez pu en croiser sur les avenues ou dans les rues de Versailles, qui circulaient beaucoup plus vite.

D'après ce document, selon la réglementation actuelle, ils n'ont pas le droit de rouler sur les pistes cyclables, ni sur la chaussée, ce qui est une aberration ! C'est-à-dire uniquement sur les trottoirs, mettant les piétons en danger!

Je pense que ces engins devraient circuler sur les pistes cyclables tracées sur les terre-pleins des grandes avenues de Versailles, et, dans les rues commerçantes (ex : rue Clemenceau).

Si la réglementation actuelle les autorise à rouler uniquement sur les trottoirs comment contrôler la vitesse à **6 km/h** ??.

La norme Afnor prévue en 2016, n'a pas vu le jour, et j'espère qu'une solution pourra être trouvée à Versailles !

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Guy Escudié
Président de l' ARAP

Copie: Mr François de Mazières
Mr Thierry Voitellier

